



« Le Guichet unique pour la sécurité des réseaux
(transport/distribution) »

CNFPT Grenoble 26/03/2013

INERIS

maîtriser le risque
pour un développement durable

construire sans détruire
www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr





- ❗ Généralités sur le téléservice
- ❗ Le téléservice pour
 - les Responsables de projets ou Exécutants de travaux
 - les Collectivités territoriales
 - les Exploitants de réseaux

Role du téléservice

- ❗ Permettre aux exploitants de réseaux l'enregistrement et la mise à jour, dans une base de données nationale unique :
 - ❗ des zones d'implantation de ces réseaux,
 - ❗ des coordonnées des services support des exploitants (adresses postales, téléphones, télécopies...),
- ❗ Fournir aux déclarant de travaux :
 - ❗ La liste des exploitants de réseaux
 - ❗ Un dossier de déclaration prérempli
- ❗ Fournir à tous les informations relatives à la réforme



Quels réseaux concernés ?

Réseaux sensibles pour la sécurité :

- hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- produits chimiques liquides ou gazeux ;
- gaz combustibles ;
- vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, ou de tout autre fluide caloporteur ou frigorigène ;
- lignes électriques, réseaux d'éclairage public (sauf TBT)... ;
- installations destinées à la circulation de véhicules de transport public guidé ;
- canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.
- Tuyauteries connexes d'installations classées pour la protection de l'environnement, dès lors que ces tuyauteries sont susceptibles de sortir, du périmètre foncier sous la responsabilité de l'exploitant de l'installation classée.



Quels réseaux concernés (suite) ?

- ❗ Réseaux non sensibles pour la sécurité (mais qui peuvent être sensibles pour l'activité économique du territoire concerné) :
 - ❗ installations de communications électroniques
 - ❗ Réseaux très basse tension (TBT)
 - ❗ Canalisations d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie
 - ❗ canalisations d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

Téléservice "Réseaux et canalisations"



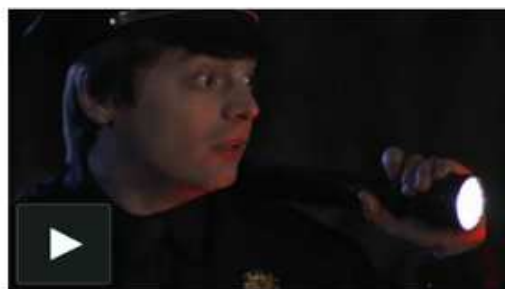
Bienvenue sur le téléservice "réseaux-et-canalisations"

Depuis le 1er septembre 2011, les exploitants de réseaux peuvent enregistrer sur ce téléservice leurs coordonnées et y référencer leurs ouvrages afin de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers réalisés à proximité.

Depuis le 1er juillet 2012, la consultation du téléservice est obligatoire pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux qui envisagent de réaliser des travaux. Ils peuvent consulter gratuitement ce téléservice afin d'élaborer leurs déclarations de travaux.

Vous prévoyez des travaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous avant !

Chaque année, plus de 100 000 dommages sont déplorés lors de travaux effectués à proximité des réseaux aériens ou souterrains implantés en France. Afin de réduire ces incidents, professionnels et particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs travaux aux exploitants de réseaux impactés. En retour, les exploitants leur fournissent tout renseignement utile pour construire sans détruire.



CONNEXION / INSCRIPTION

Vous êtes :

- > **Responsable de projet**
- > **Exécutant de travaux**
- > **Exploitant de réseaux**
- > **Collectivité territoriale**

ACTUALITÉS

Publication de l'arrêté du 03/09/2012 fixant le barème HT de la redevance
[3 septembre 2012](#)

Publication du décret n° 2012-970 du 20 août 2012 relatif aux
[23 août 2012](#)

Actions de sensibilisation à la réforme anti-endommagement
[31 mai 2012](#)



Les exploitants de tous les réseaux **en 1 clic**



INERIS

maîtriser le risque
pour un développement durable

Construire sans détruire

Communication

Outils

FAQ

Construire sans détruire

Prévenir les risques

Textes réglementaires

Actualités

Maîtres d'ouvrage

Entreprises de travaux

Exploitants de réseaux

Collectivités territoriales

Déclaration du linéaire

réseaux et canalisations"

[Se connecter](#)



Bienvenue sur le téléservice "réseaux-et-canalisation"

Depuis le 1er septembre 2011, les exploitants de réseaux peuvent enregistrer sur ce téléservice leurs coordonnées et y référencer leurs ouvrages afin de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers réalisés à proximité.

Depuis le 1er juillet 2012, la consultation du téléservice est obligatoire pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux qui envisagent de réaliser des travaux. Ils peuvent consulter gratuitement ce téléservice afin d'élaborer leurs déclarations de travaux.

Vous prévoyez des travaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous avant !

CONNEXION / INSCRIPTION

Vous êtes :

- > **Responsable de projet**
- > **Exécutant de travaux**
- > **Exploitant de réseaux**
- > **Collectivité territoriale**

ACTUALITÉS



Les exploitants de tous les réseaux **en 1 clic**



INERIS

maîtriser le risque
pour un développement durable

[Construire sans détruire](#) [Communication](#) [Outils](#) [FAQ](#)

[Se connecter](#)

[Accueil](#) > [Construire sans détruire](#) > [Collectivités territoriales](#)

Collectivités territoriales



En tant que collectivité territoriale, vous êtes un acteur clé de la prévention de l'endommagement des réseaux lors de travaux tiers

Vous pouvez endosser plusieurs rôles :

- exploitant de réseaux en propre : vous pouvez par exemple exploiter des réseaux d'éclairage public, de télécommunication ou d'eau. Si vous n'avez pas délégué leur exploitation à des organismes (EPCI ou opérateurs privés) ;
- maître d'ouvrage lorsque vous avez des projets de travaux ;
- exécutant de travaux lorsque vos services techniques entreprennent eux-même la réalisation de travaux ;
- contrôle et maîtrise de l'urbanisme et de la voirie : vos services techniques chargés de cette activité doivent connaître les zones d'implantation des réseaux et les zones susceptibles d'accueillir des travaux sous trois mois.

En tant que gestionnaire de l'urbanisme ou de l'énergie, que va vous apporter le téléservice ?

Le téléservice permet gratuitement aux agents des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes, travaillant au sein des services d'urbanisme et de distribution de gaz ou de l'électricité, de visualiser :

- les zones d'implantation des ouvrages situés sur le territoire pour lequel ces services sont compétents afin qu'ils puissent connaître les réseaux ;
- les sollicitations du téléservice pour une localisation donnée : ils peuvent accéder à un historique anonyme des consultations du téléservice effectuées sur un endroit donné.

En tant que déclarant de travaux

BROCHURE COLLECTIVITÉS



CONTACTEZ LE TÉLÉSERVICE

Vous êtes exploitant de réseaux et vous avez des questions concernant le fonctionnement du téléservice pour l'enregistrement de vos réseaux : vous pouvez nous contacter au 03.44.55.66.90 du 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.



[Se connecter](#)

[Accueil](#) > [Construire sans détruire](#) > [Entreprises de travaux](#)

Entreprises de travaux



Travailler à proximité de réseaux aériens, souterrains et subaquatiques nécessite de les localiser pour éviter tout endommagement susceptible de mettre en cause votre sécurité, celle des tiers et de porter atteinte à l'environnement ou à la continuité du service public.

Afin que vous puissiez être en mesure de répondre au mieux aux consultations des maîtres d'ouvrage, les dossiers de consultation doivent contenir les éléments relatifs à l'implantation des réseaux sur le site où sont prévus les travaux.

Vous y trouverez :

- les déclarations de projet de travaux (DT) effectuées par le maître d'ouvrage et les réponses apportées par les exploitants de réseaux ;
- la catégorie, la classe de précision et la localisation des tronçons de réseaux concernés et, le cas échéant, les résultats des investigations complémentaires effectuées par le maître d'ouvrage pour localiser avec précision les réseaux classés B ou C par l'exploitant ;
- le cas échéant, les recommandations techniques spécifiques des exploitants ayant des réseaux à proximité des travaux prévus.

Dans vos réponses aux consultations, vous devez prendre en compte tous ces éléments, ainsi que les conditions techniques et financières particulières liées aux difficultés d'intervention à proximité de réseaux dont la localisation reste incertaine.

En cas d'omission, ces clauses devront être rajoutées par avenant.

BROCHURE ENTREPRISES

Nouveau

Document publié le 17/04/2012

Entreprises de travaux,
sécurisez vos chantiers
à proximité des réseaux



construire sans détruire



Les exploitants de tous les réseaux **en 1 clic**



INERIS

maîtriser le risque
pour un développement durable

Construire sans détruire

Communication

Outils

FAQ

Kit de communication

Espace presse

Manuels d'utilisation -
Exploitants

Manuels d'utilisation -
Déclarants

Documents juridiques

Liens utiles

Téléservice "Réseaux et canalisations"

[Se connecter](#)



Bienvenue sur le téléservice "réseaux-et-canalisations"

Depuis le 1er septembre 2011, les exploitants de réseaux peuvent enregistrer sur ce téléservice leurs coordonnées et y référencer leurs ouvrages afin de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers réalisés à proximité.

Depuis le 1er juillet 2012, la consultation du téléservice est obligatoire pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux qui envisagent de réaliser des travaux. Ils peuvent consulter gratuitement ce téléservice afin d'élaborer leurs déclarations de travaux.

Vous prévoyez des travaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous avant !

CONNEXION / INSCRIPTION

Vous êtes :

- > Responsable de projet**
- > Exécutant de travaux**
- > Exploitant de réseaux**
- > Collectivité territoriale**

ACTUALITÉS



Les exploitants de tous les réseaux **en 1 clic**



INERIS

maîtriser le risque
pour un développement durable

Construire sans détruire

Communication

Outils

FAQ

Tracer votre emprise de chantier

Testez votre fichier csv

Glossaire

Téleservice "Réseaux et canalisations"

Utilitaires

Espace certificats

Schéma XML du dossier déclarant

[Se connecter](#)



Bienvenue sur le téleservice "réseaux-et-canalisations"

Depuis le 1er septembre 2011, les exploitants de réseaux peuvent enregistrer sur ce téleservice leurs coordonnées et y référencer leurs ouvrages afin de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers réalisés à proximité.

Depuis le 1er juillet 2012, la consultation du téleservice est obligatoire pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux qui envisagent de réaliser des travaux. Ils peuvent consulter gratuitement ce téleservice afin d'élaborer leurs déclarations de travaux.

Vous prévoyez des travaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous avant !

CONNEXION / INSCRIPTION

Vous êtes :

- > Responsable de projet**
- > Exécutant de travaux**
- > Exploitant de réseaux**
- > Collectivité territoriale**

ACTUALITÉS



Les exploitants de tous les réseaux **en 1 clic**



maîtriser le risque
pour un développement durable

- Construire sans détruire
- Communication
- Outils
- FAQ

- Réglementation anti-endommagement
- Sécurité des réseaux
- Fonctionnement du téléservice

[Se connecter](#)

Téléservice "Réseaux et canalisations"



Bienvenue sur le téléservice "réseaux-et-canalisations"

Depuis le 1er septembre 2011, les exploitants de réseaux peuvent enregistrer sur ce téléservice leurs coordonnées et y référencer leurs ouvrages afin de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers réalisés à proximité.

Depuis le 1er juillet 2012, la consultation du téléservice est obligatoire pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux qui envisagent de réaliser des travaux. Ils peuvent consulter gratuitement ce téléservice afin d'élaborer leurs déclarations de travaux.

Vous prévoyez des travaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous avant !

Chaque année, plus de 100 000 dommages sont déplorés lors de travaux effectués à proximité des réseaux aériens ou souterrains implantés en France. Afin de réduire ces incidents, professionnels et particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs travaux aux exploitants de réseaux impactés. En retour, les exploitants leur fournissent tout renseignement utile pour construire sans détruire.



CONNEXION / INSCRIPTION

Vous êtes :

- > **Responsable de projet**
- > **Exécutant de travaux**
- > **Exploitant de réseaux**
- > **Collectivité territoriale**

ACTUALITÉS

- Publication de l'arrêté du 03/09/2012 fixant le barème HT de la redevance
3 septembre 2012
- Publication du décret n° 2012-970 du 20 août 2012
23 août 2012
- Actions de sensibilisation à la



Téléservice "Réseaux et canalisations"



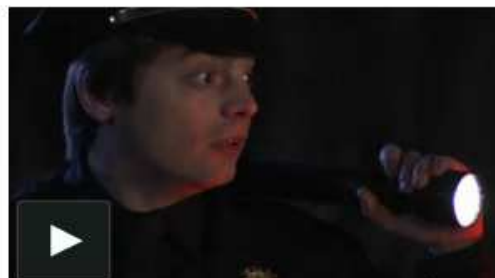
Bienvenue sur le téléservice "réseaux-et-canalisations"

Depuis le 1er septembre 2011, les exploitants de réseaux peuvent enregistrer sur ce téléservice leurs coordonnées et y référencer leurs ouvrages afin de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers réalisés à proximité.

Depuis le 1er juillet 2012, la consultation du téléservice est obligatoire pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux qui envisagent de réaliser des travaux. Ils peuvent consulter gratuitement ce téléservice afin d'élaborer leurs déclarations de travaux.

Vous prévoyez des travaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous avant !

Chaque année, plus de 100 000 dommages sont déplorés lors de travaux effectués à proximité des réseaux aériens ou souterrains implantés en France. Afin de réduire ces incidents, professionnels et particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs travaux aux exploitants de réseaux impactés. En retour, les exploitants leur fournissent tout renseignement utile pour construire sans détruire.



CONNEXION / INSCRIPTION

Vous êtes :

- **Responsable de projet**
- **Exécutant de travaux**
- **Exploitant de réseaux**
- **Collectivité territoriale**

REDEVANCE

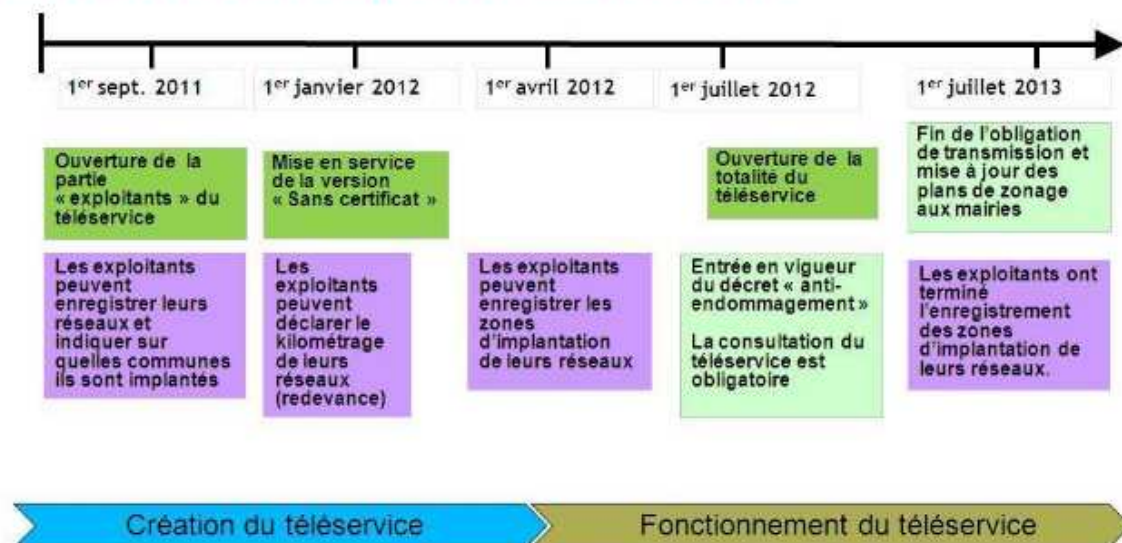


Travailler à proximité de réseaux ne s'improvise pas

Le téléservice réseaux-et-canalisation.gouv.fr est votre meilleur allié pour votre sécurité.

Vous êtes une collectivité territoriale, un maître d'ouvrage, un maître d'œuvre, un exploitant de réseaux, une entreprise du bâtiment ou de travaux publics, un agriculteur, un particulier... et vous avez des projets de travaux de terrassement, de sondage, de génie agricole..., le téléservice réseaux-et-canalisation.gouv.fr vous permet alors d'identifier gratuitement les exploitants de réseaux concernés par vos travaux et auprès desquels vous devez déclarer vos travaux.

Calendrier de mise en oeuvre du téléservice



Vous pouvez déclarer le nombre cumulé de vos réseaux pour l'année 2013 en vous connectant sur <https://redevance-reseaux-et-canalisation.ineris.fr/>

ACTUALITÉS

Déclaration annuelle 2013 de la redevance pour les exploitants de réseaux

04/01/2013

Publication de l'arrêté du 03/09/2012 fixant le barème HT de la redevance

3 septembre 2012

Publication du décret n° 2012-970 du 20 août 2012

23 août 2012

[Voir toutes les actualités](#)

UNE QUESTION ?

Vous êtes exploitant de réseaux et vous souhaitez poser une question sur le **fonctionnement du téléservice**, sur la **sécurité des réseaux** ou sur la **réglementation** ?

Un accès à notre support vous est réservé. Pour cela il vous suffit de vous [connecter à votre compte](#) et de cliquer dans le menu "mon réseau" sur "contacter le support"

Date de dernière mise à jour du contenu éditorial : 25/02/2013



Contacts

Comment peut-on contacter le support ?

Vous êtes exploitant de réseaux et vous avez des questions concernant le fonctionnement du téléservice pour l'enregistrement de vos réseaux : vous pouvez nous contacter au 03.44.55.66.90 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Pour toutes autres questions, contactez notre équipe support par courriel : support_connexion@reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Vous pouvez également nous contacter directement via votre compte. Pour cela, utilisez le formulaire de la page "**Contactez le support**".

Vous recevrez un courriel d'accusé réception de votre demande.

Les réponses vous seront envoyées par courriel sous 5 jours ouvrés

Vous pouvez suivre vos demandes depuis la rubrique "**Suivi des tickets support**".

Si vous n'avez pas encore de compte et que vous souhaitez poser une question sur la connexion au téléservice, vous pouvez nous contacter à l'adresse : support_connexion@reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

Pour toute question sur la réglementation, vous pouvez nous contacter à l'adresse support_reglementation@reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

Quel est le délai de réponse aux questions posées au support du téléservice ?

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 22 décembre 2010, le délai de traitement des questions des déclarants et exploitants identifiés n'excède pas 5 jours ouvrés.

Toutes les demandes faites au support du téléservice sont traitées dans les plus brefs délais.

Chiffres clés du guichet unique

- 11 317 exploitants de réseaux inscrits sur le téléservice
- 37 840 ouvrages en production dont 3 838 avec zonage
- 526 exploitants ont fourni un zonage
- + de 7 500 appels téléphoniques reçus au support depuis le 27/03/2012
- 29 167 comptes « déclarant » enregistrés au 31/01

Chiffres clés du guichet unique

259 953 dossiers téléchargés

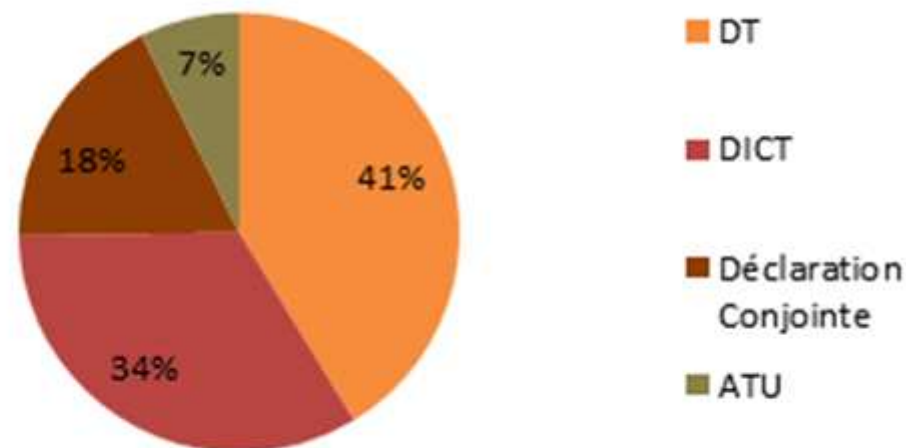
DT : 107 334

DICT : 86 956

Déclarations conjointes :

46 677

ATU : 18 986



La DT-DICT conjointe : procédure accélérée conformément au IV de l'article R. 554-25 du code de l'environnement.

- le maître d'ouvrage est également l'exécutant des travaux
- travaux de faible emprise et de faible durée
- elle ne peut pas être mise en œuvre si la méconnaissance de la localisation des réseaux enterrés au droit du projet est susceptible de mettre en cause le projet au moment de sa réalisation.

L'Avis de Travaux Urgents (ATU)

- Les travaux urgents ne peuvent être réalisés qu'en cas d'urgence justifiée par la sécurité, la continuité du service public ou la sauvegarde des personnes ou des biens, ou en cas de force majeure.
- Cet avis peut être postérieur aux travaux sauf pour les travaux réalisés au voisinage de réseaux sensibles

Téléservice "Réseaux et canalisations"



Bienvenue sur le téléservice "réseaux-et-canalisations"

Depuis le 1er septembre 2011, les exploitants de réseaux peuvent enregistrer sur ce téléservice leurs coordonnées et y référencer leurs ouvrages afin de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers réalisés à proximité.

Depuis le 1er juillet 2012, la consultation du téléservice est obligatoire pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux qui envisagent de réaliser des travaux. Ils peuvent consulter gratuitement ce téléservice afin d'élaborer leurs déclarations de travaux.

CONNEXION / INSCRIPTION

Vous êtes :

- > **Responsable de projet**
- > **Exécutant de travaux**
- > **Exploitant de réseaux**
- > **Collectivité territoriale**

ACTUALITÉS

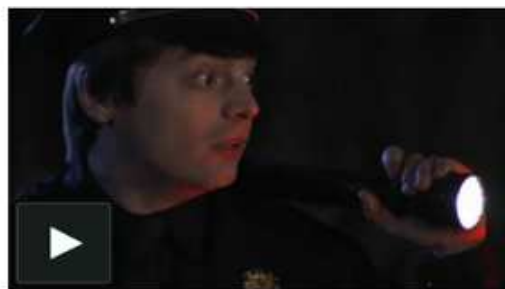
Publication de l'arrêté du 03/09/2012 fixant le barème HT de la redevance
3 septembre 2012

Publication du décret n° 2012-970 du 20 août 2012 relatif aux
23 août 2012

Actions de sensibilisation à la réforme anti-endommagement
31 mai 2012

Vous prévoyez des travaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous avant !

Chaque année, plus de 100 000 dommages sont déplorés lors de travaux effectués à proximité des réseaux aériens ou souterrains implantés en France. Afin de réduire ces incidents, professionnels et particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs travaux aux exploitants de réseaux impactés. En retour, les exploitants leur fournissent tout renseignement utile pour construire sans détruire.



Responsable d'un projet

Personne physique ou morale, de droit public ou de droit privé, pour le compte de laquelle les travaux sont exécutés, ou son représentant ayant reçu délégation

Exécutant des travaux

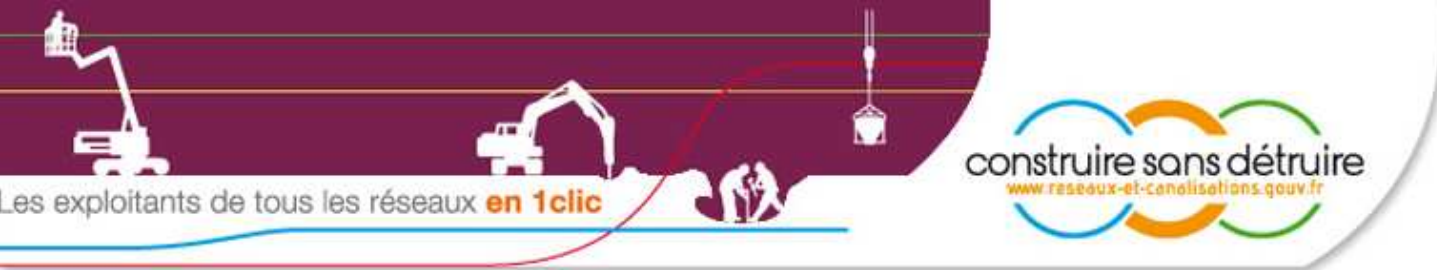
Personne physique ou morale assurant l'exécution des travaux



Exploitant de réseau

Tout exploitant d'un ouvrage ou son représentant ayant reçu délégation

Collectivité territoriale



Responsable de projet – Exécutant de travaux



Construire sans détruire Communication Outils FAQ

Téléservice "Réseaux et canalisations"



Bienvenue sur le téléservice "réseaux-et-canalisations"

Depuis le 1er septembre 2011, les exploitants de réseaux peuvent enregistrer sur ce téléservice leurs coordonnées et y référencer leurs ouvrages afin de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers réalisés à proximité.

Depuis le 1er juillet 2012, la consultation du téléservice est obligatoire pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux qui envisagent de réaliser des travaux. Ils peuvent consulter gratuitement ce téléservice afin d'élaborer leurs déclarations de travaux.

CONNEXION / INSCRIPTION

Vous êtes :

- > **Responsable de projet**
- > **Exécutant de travaux**
- > **Exploitant de réseaux**
- > **Collectivité territoriale**

Vous prévoyez des travaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous avant !

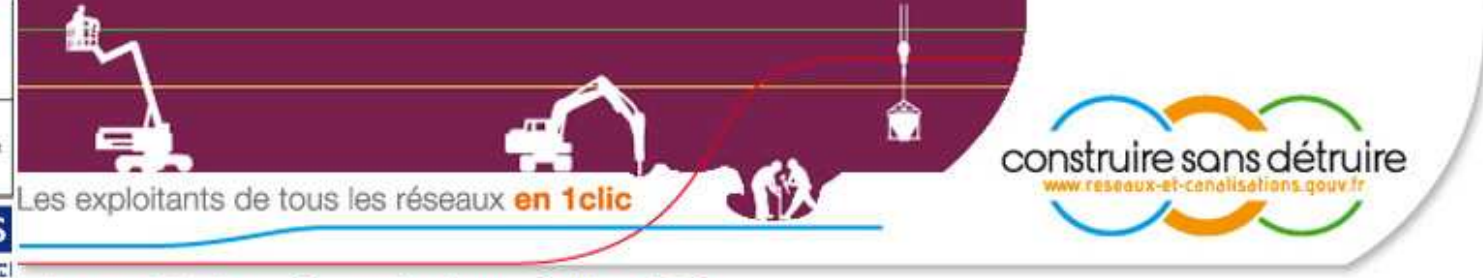
Chaque année, plus de 100 000 dommages sont déplorés lors de travaux effectués à proximité des réseaux aériens ou souterrains implantés en France. Afin de réduire ces incidents, professionnels et particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs travaux aux exploitants de réseaux impactés. En retour, les exploitants leur fournissent tout renseignement utile pour construire sans détruire.



ACTUALITÉS

Publication de l'arrêté du 03/09/2012 fixant le barème HT de la redevance
3 septembre 2012

Publication du décret n° 2012-970 du 20 août 2012 relatif aux
23 août 2012



Inscription déclarant



CRÉER UN COMPTE DÉCLARANT

Pour créer un compte déclarant, remplissez le formulaire ci-dessous. Une adresse de messagerie ne peut être utilisée que par un seul compte déclarant. Conservez bien votre réponse à la question secrète, elle vous sera utile en cas de perte de votre mot de passe.

Responsable de projet/Maitre d'ouvrage Entreprise de travaux

Informations compte

Courriel * :


Civilité * :

Nom * :

Prénom * :

Tél. :

Fax :

Mot de passe *  :

Confirmation * :

Informations société

Société :

Numéro de SIRET :

N° :

Adresse * :

Lieu-dit/BP :

Complément :

Code postal * :

Commune * :

COMPTE EXISTANT

Courriel :

Mot de passe :

 VALIDER

MOT DE PASSE OUBLIÉ

Veuillez saisir votre adresse de messagerie.

Courriel * :

 OK

[Accueil](#) > [Mon espace](#) > Tracer votre emprise de chantier

Tracer votre emprise de chantier



Vous pouvez consulter la notice d'utilisation de l'outil cartographique et la notice d'utilisation du profil déclarant pour les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux dans le menu communication > Manuels d'utilisation - Déclarants

1. Pré-positionnement

Adresse du chantier

2. Tracer l'emprise de mon chantier

3. Opérations

Couches disponibles

- Limites administrat...
- Réseaux ferroviaires
- Réseaux routiers
- Hydrographie
- Batiments
- Parcelles cadastr...
- Carte
- Photographies aéri...

Informations

Système géodésique : WGS84
Echelle : 1 / 8735660 e
Lat. 49,6597

Accueil > Mon espace > Tracer votre emprise de chantier

Tracer votre emprise de chantier



Vous pouvez consulter la notice d'utilisation de l'outil cartographique et la notice d'utilisation du profil déclarant pour les maitres d'ouvrage et les exécutants de travaux dans le menu communication > Manuels d'utilisation - Déclarants

1. Pré-positionnement	2. Tracer l'emprise de mon chantier	3. Opérations
Adresse du chantier <input type="text" value="Universités Saint Martin d'Herès"/> <input type="button" value="Valider"/>		<input type="button" value="Exploitants"/> <input type="button" value="Préparer mon dossier"/>
Couches disponibles <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Limites administrat... <input type="checkbox"/> Réseaux ferroviaires <input type="checkbox"/> Réseaux routiers <input type="checkbox"/> Hydrographie <input type="checkbox"/> Batiments <input type="checkbox"/> Parcelles cadastral... <input checked="" type="checkbox"/> Carte <input checked="" type="checkbox"/> Photographies aéri... 		
Informations Système géodésique : WGS84 Echelle : 1 / 4265 e Lat. 45,1881 Long. 5,7694 Commune : 38400 ST MARTIN D HERES		

[Accueil](#) > [Mon espace](#) > Tracer votre emprise de chantier

Tracer votre emprise de chantier



Vous pouvez consulter la notice d'utilisation de l'outil cartographique et la notice d'utilisation du profil déclarant pour les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux dans le menu communication > Manuels d'utilisation - Déclarants

1. Pré-positionnement

Adresse du chantier

2. Tracer l'emprise de mon chantier

3. Opérations

Couches disponibles

- Limites administrat...
- Réseaux ferroviaires
- Réseaux routiers
- Hydrographie
- Batiments
- Parcelles cadastral...
- Carte
- Photographies aéri...

Informations

Système géodésique : WGS84
Echelle : 1 / 4265 e
Lat. 45,1902
Long. 5,7721
Commune : 38400 ST MARTIN D HERES

0 100 m

Dessiner un polygone d'emprise de chantier

[Accueil](#) > [Mon espace](#) > Tracer votre emprise de chantier

Tracer votre emprise de chantier



Vous pouvez consulter la notice d'utilisation de l'outil cartographique et la notice d'utilisation du profil déclarant pour les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux dans le menu communication > Manuels d'utilisation - Déclarants

1. Pré-positionnement

Adresse du chantier

2. Tracer l'emprise de mon chantier

3. Opérations

Couches disponibles

- Limites administrat...
- Réseaux ferroviaires
- Réseaux routiers
- Hydrographie
- Batiments
- Parcelles cadastrales
- Carte
- Photographies aéri...

Informations

Système géodésique : WGS84
Echelle : 1 / 4265 e
Lat. 45,1097
Long. 5,7698
Commune : 38400 ST MARTIN D HERES
Surface : 24 833 m²

Recherche de dossier de consultation impossible

La préparation du dossier est désactivée pour la raison suivante :

- Le polygone saisi recouvre une surface supérieure à 2 hectares.

Veuillez corriger le tracé afin de poursuivre la consultation.

[Accueil](#) > [Mon espace](#) > Tracer votre emprise de chantier

Tracer votre emprise de chantier



Vous pouvez consulter la notice d'utilisation de l'outil cartographique et la notice d'utilisation du profil déclarant pour les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux dans le menu communication > Manuels d'utilisation - Déclarants

1. Pré-positionnement

Adresse du chantier

2. Tracer l'emprise de mon chantier

3. Opérations

Couches disponibles

- Limites administrat...
- Réseaux ferroviaires
- Réseaux routiers
- Hydrographie
- Batiments
- Parcelles cadastral...
- Carte
- Photographies aéri...

Informations

Système géodésique : WGS84
Echelle : 1 / 4265 e
Lat. 45,1865
Long. 5,7735
Commune : 38400 ST MARTIN D HERES
Surface : 12 753 m²

[Accueil](#) > [Mon espace](#) > Tracer votre emprise de chantier

Tracer votre emprise de chantier



Vous pouvez consulter la notice d'utilisation de l'outil cartographique et la notice d'utilisation du profil déclarant pour les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux dans le menu communication > Manuels d'utilisation - Déclarants

1. Pré-positionnement

Adresse du chantier

2. Tracer l'emprise de mon chantier

3. Opérations

Couches disponibles

- Limites administrat...
- Réseaux ferroviaires
- Réseaux routiers
- Hydrographie
- Batiments
- Parcelles cadastr...
- Carte
- Photographies aéri...

Informations

Système géodésique : WGS84
Echelle : 1 / 4265 e
Lat. 45,1865
Long. 5,7735
Commune : 38400 ST MARTIN D HERES
Surface : 12 753 m²

[Accueil](#) > [Mon espace](#) > Tracer votre emprise de chantier

Tracer votre emprise de chantier



Vous pouvez consulter la notice d'utilisation de l'outil cartographique et la notice d'utilisation du profil déclarant pour les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux dans le menu communication > Manuels d'utilisation - Déclarants.

1. Pré-positionnement		2. Tracer l'emprise de mon chantier				3. Opérations			
Adresse du chantier		<input type="text" value="Universités Saint Martin d'Herès"/> <input type="button" value="Valider"/>				<input type="button" value="Exploitants"/> <input type="button" value="Préparer mon dossier"/>			
Liste des exploitants à contacter - 21 résultats									
Catégorie	Type d'ouvr	Positionner	Société, Agence	CP	Commune	Tél. Urgence	Fax. Urgence	Tel. Endom.	
S	ELEC HORS TBT	MIX	Service technique Ecl. Pub. Feux Tric.	38400	SAINT MARTIN D'H	0660305149	0476607279	0660305149	
S	CALO FRIGO	-	CCIAG, 25 av. de Constantine, BP2606, 38036 Gren	38100	Grenoble	0476335678	0476335670	0476335656	
S	ELEC HORS TBT	-	ERDF ISERE A.R.E., DT/DICT	38170	SEYSSINET PARIÈ	0181624701	0476208582	0176614701	
S	GAZ	-	GrDF Unité Réseau Gaz SILLON ALPIN, Cellule de t	38040	GRENOBLE CEDE	0810300360	0476505429	0247857444	
S	TRANSP	-	SEMITAG - Chez SOGELINK, Service DICT/DR	69300	CALUIRE ET CUIR	0476206677	0476206695	0476206677	
S	AUTRE	-	AREA Réseaux d'Autoroutes, Département équiperr	73470	NANCES	0479281818	0479607801	0479281818	
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	COMPLETEL RHONE, DT/DICT	77420	CHAMPS SUR MAI	0170014473	0170014057	0172924400	
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	BOUYGUES TELECOM Chez INEO INFRACOM	21078	DIJON	0380737496	0380737355	0146018782	
S	FIBRES & ELEC TBT	-	MAIRIE DE ST MARTIN D'HERES, SERVICE TECHN	38401	ST MARTIN D HER	0476607373	0476607279	0476607373	
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	FRANCE TELECOM ORANGE H5, UI PCA POLE DR	83007	DRAGUIGNAN	0497461740	0497461798	0810300111	
NS	ASSAIN	-	GRENOBLE ALPES METROPOLE*, REGIE ASSAINI	38000	GRENOBLE	0476595817	0476595830	0476595817	
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	ILIAD	75008	PARIS			0173502589	

[Accueil](#) > [Mon espace](#) > Tracer votre emprise de chantier

Tracer votre emprise de chantier



Vous pouvez consulter la notice d'utilisation de l'outil cartographique et la notice d'utilisation du profil déclarant pour les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux dans le menu communication > Manuels d'utilisation - Déclarants

1. Pré-positionnement 2. Tracer l'emprise de mon chantier 3. Opérations

Adresse du chantier

Liste des exploitants à contacter - 21 résultats

Catégorie	Type d'ouvr	Positionner	Société, Agence	CP	Commune	Tél. Urgence	Fax. Urgence	Tel. Endom.
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	FRANCE TELECOM ORANGE H5, UI PCA POLE DR	83007	DRAGUIGNAN	0497461740	0497461798	0810300111
NS	ASSAIN	-	GRENOBLE ALPES METROPOLE*, REGIE ASSAINI	38000	GRENOBLE	0476595817	0476595830	0476595817
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	ILIAD	75008	PARIS			0173502589
NS	EAU	-	MAIRIE DE ST MARTIN D'HERES, SERVICE TECHN	38401	ST MARTIN D'HER	0476607373	0476607279	0476607373
NS	ASSAIN	-	NANTAISE DES EAUX SERVICES, Lyon Venissieux	69200	VENISSIEUX	0472897620	0472897629	0472897620
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	NUMERICABLE RHONE, DT/DICT	77420	CHAMPS SUR MAI	0170014473	0170014057	0170015555
NS	EAU	-	REG, service distribution	38003	grenoble cedex 1	0476982427	0476997602	0476982427
NS	EAU	SOU	Service technique communal de l'eau	38400	SAINTE MARTIN D'HERES	0687761528		0687761528
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	SFR, Service DICT	69300	CALUIRE ET CUIR	0805200410		0805200410
NS	EAU	-	SIERG Eau Potable, Chez SOGEDATA	69647	CALUIRE ET CUIR		0476680016	0476680180
NS	ASSAIN	-	VEOLIA EAU REGION CENTRE EST, CENTRE ARC	38522	SAINTE EGREVE CE			0810000777
NS	EAU	-	VEOLIA EAU REGION CENTRE EST, CENTRE ARC	38243	MEYLAN CEDEX			0810000777

[Accueil](#) > [Mon espace](#) > Tracer votre emprise de chantier

Tracer votre emprise de chantier



Vous pouvez consulter la notice d'utilisation de l'outil cartographique et la notice d'utilisation du profil déclarant pour les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux dans le menu communication > Manuels d'utilisation - Déclarants

1. Pré-positionnement

Adresse du chantier :

2. Tracer l'emprise de mon chantier

3. Opérations

Couches disponibles

- Limites administrat...
- Réseaux ferroviaires
- Réseaux routiers
- Hydrographie
- Batiments
- Parcelles cadastrat...
- Carte
- Photographies aéri...

Informations

Système géodésique : WGS84
Echelle : 1 / 4265 e
Lat. 45,1901
Long. 5,7729
Commune : 38400 ST

Validation de l'emprise du chantier

Mon dossier de consultation concerne :

- Une DT (Déclaration de Projet de Travaux)
- Une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

Numéro de consultation de la DT :

Clé secrète :

Ce numéro vous est fourni par le téléservice

- Une DT/DICT conjointe
- Un Avis de Travaux Urgents

Je souhaite télécharger le dossier de consultation correspondant à mon chantier :

Je souhaite annuler le tracé de mon chantier :

[Accueil](#) > [Mon espace](#) > Tracer votre emprise de chantier

Tracer votre emprise de chantier



Vous pouvez consulter la notice d'utilisation de l'outil cartographique et la notice d'utilisation du profil déclarant pour les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux dans le menu communication > Manuels d'utilisation - Déclarants

1. Pré-positionnement

Adresse du chantier

2. Tracer l'emprise de mon chantier

3. Opérations

Couches disponibles

- Limites administrat...
- Réseaux ferroviaires
- Réseaux routiers
- Hydrographie
- Batiments
- Parcelles cadastrales
- Carte
- Photographies aériennes

Informations

Système géodésique : WGS84
Echelle : 1 / 4265 e
Lat. 45,1901
Long. 5,7729

Création du dossier

Votre dossier a été créé.
Vous recevrez un courriel de confirmation avec le lien de téléchargement dans quelques instants.

De : <ne-pas-repondre@reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

À : MARBACH, Thierry

Objet : Dossier électronique



Bonjour M. Thierry Marbach,

Vous avez fait une demande de téléchargement du ou des dossiers suivants. Pour télécharger le ou les dossiers, suivez le(s) lien(s) ci-dessous, soit en cliquant dessus, soit en le(s) copiant collant dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

1. Dossier n° consultation 2013031300651T : <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/front/mesdossierstelechargement.action?numConsultation=2013031300651T>

En cas de besoin, vous pouvez contacter le support à l'adresse suivante : support_connexion@reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

Cordialement,

L'équipe du téléservice "Construire sans détruire"

Ce courriel vous est envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre.

Pour le respect de l'environnement, veuillez n'imprimer ce message ainsi que ses pièces jointes qu'en cas de nécessité.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, l'internaute dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du responsable des traitements désigné ci-dessus. Il dispose également d'un droit de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques - DSI Parc technologique Alata BP 2 60550 Vermeuil-en-Halatte. Le droit d'opposition prévu au titre de l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 ne s'applique pas au présent traitement.



Rechercher

Construire sans détruire

Communication

Outils

FAQ

Mon espace

Thierry Marbach

[Se déconnecter](#)

[Accueil](#) > [Mon espace](#) > Téléchargement de dossier

Téléchargement de dossier



Téléchargement du dossier de consultation 2013031300651T

Pour télécharger votre dossier, [cliquez ici](#)

Date de dernière mise à jour du contenu éditorial : 25/02/2013

[Contacts](#) | [Mentions légales](#) | [Plan du site](#) | [Crédits photos](#) | [Activer la version bas-débit du site](#)

Conception Ineris 2011. Tous droits réservés

C:\DOCUME~1\marbach\LOCALS~1\Temp\2013031300651T.zip\

Fichier Edition Affichage Favoris Outils Aide



Ajouter



Extraire



Tester



Copier



Déplacer



Supprimer



Informations

C:\DOCUME~1\marbach\LOCALS~1\Temp\2013031300651T.zip\

Nom	Taille	Compressé	Modifié le	Créé le	Ac
2013031300651T_description.zip	22 517	22 399	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_resume.pdf	308 470	266 219	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_emprise.pdf	290 393	248 692	2013-03-13 11:06		
notice.pdf	59 449	53 670	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_1.pdf	205 253	140 698	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_2.pdf	205 827	140 979	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_3.pdf	205 336	140 835	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_4.pdf	205 694	140 993	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_5.pdf	205 420	140 928	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_6.pdf	205 447	140 885	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_7.pdf	205 833	141 052	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_8.pdf	205 678	140 941	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_9.pdf	205 297	140 803	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_10.pdf	205 274	140 732	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_11.pdf	205 793	140 962	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_12.pdf	205 682	140 945	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_13.pdf	205 426	140 959	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_14.pdf	205 367	140 933	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_15.pdf	205 422	140 994	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_16.pdf	205 320	140 826	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_17.pdf	205 446	140 835	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_18.pdf	205 683	140 838	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_19.pdf	205 345	140 848	2013-03-13 11:06		
2013031300651T_DT_20.pdf	205 368	140 896	2013-03-13 11:06		

Dossier de consultation n° 2013031300651T

Depuis le 1^{er} juillet 2012, vous devez transmettre à chacun des exploitants de réseaux :

- le formulaire CERFA 14434*01 (DT/DICT) ou 14523*01 (avis de travaux urgents) complété par vos soins,
- le tracé de l'emprise de votre chantier (document : « Emprise de votre chantier »).

Afin de favoriser la dématérialisation, nous vous proposons de lui adresser également par courriel le fichier au format contenu dans le fichier xxxxxx_description.zip.

La durée de validité d'une consultation de la DT ou de la DICT est de 3 mois à compter de la date de consultation.

Le présent document n'est pas à adresser aux exploitants de réseaux.

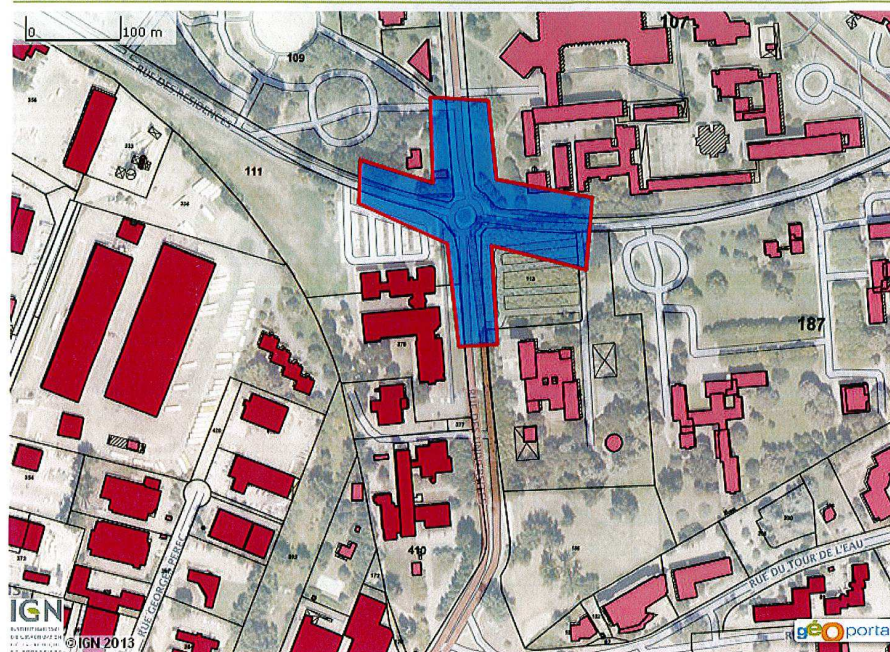
Informations sur le responsable du projet :

Responsable du projet : **M. Thierry Marbach**
 Adresse : **B.P. 2**
 Complément d'adresse :
 Ville : **60550 Verneuil-en-Halatte**
 Tél : Fax :
 Courriel : **thierry.marbach@ineris.fr**

Informations sur le dossier :

Localisation du chantier : **38400 ST MARTIN D HERES** (Code INSEE : 38421)
 Nature de la consultation : **DT**
 Date de la consultation : **13 mars 2013**
 N° consultation du téléservice : **2013031300651T**

Informations sur la localisation du chantier :



Légende :

Système géodésique :	WGS 84	Couches affichées :
EPSG :	EPSG:4171	- Carte : 2012
Echelle :	1 / 4265	- Batiments : 2011
Surface :	12753 m²	- Photographies aériennes: Géoportail Numérique 2009
		- Parcelles cadastrales: 12/01/10

Coordonnées géoréférencées de l'emprise du chantier (wgs84 - format gml) :

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171"><gml:surfaceMember><gml:Polygon><gml:exterior><gml:LinearRing srsDimension="2">5.768406 45.189214 5.769093 45.189063 5.76906 45.18963 5.769608 45.189607 5.769693 45.189086 5.770616 45.188965 5.770562 45.188488 5.76965 45.188647 5.769715 45.187997 5.76935 45.187982 5.769232 45.188662 5.768395 45.188927 5.768406 45.189214 5.768406 45.189214</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon></gml:surfaceMember></gml:MultiSurface>
```


Délai de réponse

Le destinataire de cette déclaration est tenu de vous répondre dans un délai de 9 jours, jours fériés non compris, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Pour la DT, le délai de réponse est porté à 15 jours, jours fériés non compris, lorsque la déclaration est adressée sous forme non dématérialisée. Il est aussi prolongé de 15 jours si l'exploitant profite d'un rendez-vous sur site avec vous pour effectuer des mesures précises de localisation.

Exploitant : Service technique communal de l'eau

Destinataire :

Complément d'adresse : _____

Número / Voie : 71 av Jean Jaurès

Lieu-dit / BP : _____

Code Postal / Commune : 3 8 4 0 0 SAINT MARTIN D'HERES

Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : |2|0|1|3|0|3|1|3|0|0|6|5|1|T|

N° affaire du responsable du projet : _____

Date de la déclaration : ____ / ____ / ____

Responsable du projet, personne morale Responsable du projet, personne physique Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : |_____|

N° affaire de l'exécutant des travaux : _____

Date de la déclaration : ____ / ____ / ____

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : _____

Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Nom (ou dénomination) du responsable de projet : M. Thierry Marbach

Complément d'adresse : _____

N° : ____ Voie : B.P. 2

Lieu-dit / BP : _____

Code postal : |6|0|5|5|0| Commune : Verneuil-en-Halatte

Pays : FRANCE

N° SIRET (complet) : |_____|

Nom de la personne à contacter : M. Thierry Marbach

Tél. : |_____| Fax(1) : |_____|

Courriel(1) : thierry.marbach@ineris.fr

Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Nom (ou dénomination) de l'exécutant des travaux : _____

Complément d'adresse : _____

N° : ____ Voie : _____

Lieu-dit / BP : _____

Code postal : |_____| Commune : _____

Pays : _____

N° SIRET (complet) : |_____|

Nom de la personne à contacter : _____

Tél. : |_____| Fax(1) : |_____|

Courriel(1) : _____

Emplacement du projet

Adresse (ou plage d'adresse) ou lieu-dit* : _____

Code postal : |_____| Commune : _____

*obligatoire si l'emplacement n'a pas été dessiné sur le téléservice

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (ou plage d'adresse) ou lieu-dit* : _____

Code postal : |_____| Commune : _____

*obligatoire si l'emplacement n'a pas été dessiné sur le téléservice

Projet et son calendrier

Précisez les codes pour la nature des travaux : |_____| (voir les codes au verso)

Décrivez le projet : _____

Précisez le(s) code(s) pour la (les) technique(s) prévue(s) : |_____| (voir les codes au verso)

Autre, précisez la technique : _____

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ____ , ____ m

Dans le cas de travaux à proximité de réseaux électriques aériens, cochez si vous souhaitez les plans de localisation des réseaux.

Date prévue pour le commencement des travaux : ____ / ____ / ____ Durée du chantier : |_____| jour(s)

Travaux et leur calendrier

Précisez les codes pour la nature des travaux : |_____| (voir les codes au verso)

Décrivez les travaux : _____

Précisez le(s) code(s) pour la (les) technique(s) utilisée(s) : |_____| (voir les codes au verso)

Autre, précisez la technique : _____

Précisez, le cas échéant, la profondeur maximale d'excavation : ____ cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : Oui Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : _____

Date des investigations complémentaires : ____ / ____ / ____

Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Résultats des investigations complémentaires communiquées par le responsable du projet : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ____ , ____ m

Dans le cas de travaux à proximité de réseaux électriques aériens, cochez si vous souhaitez les plans de localisation des réseaux.

Date prévue pour le commencement des travaux : ____ / ____ / ____

Durée du chantier : |_____| jour(s)

Signature du responsable du projet et nom du signataire

Nom : _____

Signature : _____

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : ____

Signature de l'exécutant des travaux et nom du signataire

Nom : _____

Signature : _____

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : ____



*maîtriser le risque
pour un développement durable*

Collectivités territoriales

Téléservice "Réseaux et canalisations"



Bienvenue sur le téléservice "réseaux-et-canalisations"

Depuis le 1er septembre 2011, les exploitants de réseaux peuvent enregistrer sur ce téléservice leurs coordonnées et y référencer leurs ouvrages afin de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers réalisés à proximité.

Depuis le 1er juillet 2012, la consultation du téléservice est obligatoire pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux qui envisagent de réaliser des travaux. Ils peuvent consulter gratuitement ce téléservice afin d'élaborer leurs déclarations de travaux.

Vous prévoyez des travaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous avant !

Chaque année, plus de 100 000 dommages sont déplorés lors de travaux effectués à proximité des réseaux aériens ou souterrains implantés en France. Afin de réduire ces incidents, professionnels et particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs travaux aux exploitants de réseaux impactés. En retour, les exploitants leur fournissent tout renseignement utile pour construire sans détruire.



CONNEXION / INSCRIPTION

Vous êtes :

- > Responsable de projet
- > Exécutant de travaux
- > Exploitant de réseaux
- > Collectivité territoriale

ACTUALITÉS

Publication de l'arrêté du 03/09/2012 fixant le barème HT de la redevance
3 septembre 2012

Publication du décret n° 2012-970 du 20 août 2012 relatif aux
23 août 2012

Actions de sensibilisation à la réforme anti-endommagement
31 mai 2012

Inscription



En tant que collectivité territoriale, vous avez accès à un profil spécifique vous donnant droit de visualiser la liste des exploitants présents sur le territoire dont vous avez la gestion, ainsi que d'accéder à la liste des consultations réalisées par les déclarants.

L'ensemble des collectivités territoriales a reçu en début d'année 2012 un courrier de la part du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Ce courrier contient des informations sur la nouvelle réglementation, et des identifiants de connexion à des comptes pré-crées avec le profil **Exploitant de réseaux** et le profil **Collectivité territoriale** du téléservice.

Les identifiants pour votre profil Collectivité territoriale sont ceux se terminant par un C.

Attention : Les identifiants contenus dans le courrier ministériel ne serviront que lors de l'activation du compte !

Nous vous conseillons de lire la notice [Collectivités Territoriales](#) pour connaître toutes les fonctionnalités mises à votre disposition dès à présent ou très prochainement.

COMPTE EXISTANT

Si vous disposez déjà de vos identifiants (utilisateur / mot de passe) ou de votre certificat, veuillez sélectionner votre mode de connexion ci dessous.

Par Certificat 

 SELECTIONNER MON CERTIFICAT

Par Courriel / Mot de Passe :

Courriel  :

Mot de passe  :

 VALIDER

MOT DE PASSE OUBLIÉ

Courriel *  :

 OK

- Ma collectivité
- Exploitants
- Visualisation des consultations
- Contacteur le support

Mes informations

- Mes informations
- Ma société
- Gestion des comptes
- Modifier mon mot de passe
- Modifier mon mode d'authentification
- Mes Communes

Mes informations

Cette page affiche les informations relatives à votre compte

Courriel: thierry.marbach@ineris.fr [Modifier](#)

Civilité *:

Nom *:

Prénom *:

Tél. *:

Fax:

Liste des Exploitants

Commune :

Catégorie : Type :

Afficher lignes

Total 21 lignes (1 à 10)

▼ Cat.	◆ Type d'ouvrage	◆ Pos.	◆ Société	◆ CP	◆ Commune	Tél Urgence	Fax Urgence	Tél End.	Zonage	Infos
S	GAZ	-	GRTGAZ REGION VAL DE SEINE (CMP) CENTRE DE TRAITEMENT DT-DICT (CMP)	92238	GENNEVILLIERS CEDEX	0800001112	0140852078	0800001112		
S	GAZ	-	GrDF - URG Nord Pas de Calais Picardie CELLULE TRAVAUX TIERS PICARDIE	60100	CREIL	0810300360	0344656722	0247857444	Toute la commune	
S	CALO FRIGO	-	COFELY COMPIEGNE Service Gestion des DT et DICT	93200	SAINT DENIS	0811203097	0142430524	0811203097		
S	ELEC HORS TBT	-	SICAE-OISE	60617	LACROIX SAINT OUEN Cedex	0344428992		0344428992	Toute la commune	
S	ELEC HORS TBT	-	Agglomération de la Région de Compiègne	60321	Compiègne	0686388714	0344909899	0686388714	Toute la commune	
S	ELEC HORS TBT	-	RTE GET NORD OUEST SECTION RELATION TIERS	92230	GENNEVILLIERS	0182643630	0182643814	0182643630		
S	ELEC HORS TBT	-	Agglomération de la Région de Compiègne	60321	Compiègne	0686388714	0344909899	0686388714	Toute la commune	
S	ELEC HORS TBT	-	Agglomération de la Région de Compiègne	60321	Compiègne	0344407600	0344407638	0344407600	Toute la commune	
S	ELEC HORS TBT	-	ERDF PICARDIE DT DICT	80011	AMIENS CEDEX 1	0181624701	0322226574	0176614701	Toute la commune	
S	ELEC HORS TBT	-	Agglomération de la Région de Compiègne	60321	Compiègne	0686388714	0344909899	0686388714	Toute la commune	

Vérification de la zone d'implantation de l'ouvrage



[Retour à la liste des exploitants](#)

1. Pré-positionnement


Adresse du chantier

Couches disponibles

- Limites administrat...
- Réseaux ferroviaires
- Réseaux routiers
- Hydrographie
- Batiments
- Parcelles cadastral...
- Carte
- Photographies aéri...

Informations

Système géodésique : WGS84
Echelle : 1 / 34124 e
Lat. 49,4137
Long. 2,9055
Commune : 60200
COMPIEGNE



Visualisation des consultations



Vous pouvez depuis cette page afficher les consultations effectuées sur le territoire dont vous avez la charge. Vous avez deux possibilités pour définir la zone dont vous souhaitez avoir la liste des consultations (Déclaration de Travaux, Déclaration d'Intention de Travaux ou Avis de Travaux Urgent) :

- Soit en traçant un polygone sur le fond de carte ([Notice utilisation Cartographique](#))
- Soit en utilisant les filtres de la zone de recherche du bloc droit

Dans les deux cas vous devez cliquer sur le bouton "Lancer la recherche" pour afficher les résultats.

1. Pré-positionnement

Adresse

2. Tracer l'emprise

Zone de filtre pour la recherche

Region :

Département :

Commune :

Numéro :

Période : au

Nature :

Couches disponibles

- Limites administrat...
- Réseaux ferroviaires
- Réseaux routiers
- Hydrographie
- Batiments
- Parcelles cadastr...
- Carte
- Photographies aéri...

Informations

Système géodésique : WGS84

1. Pré-positionnement

Adresse



Valider

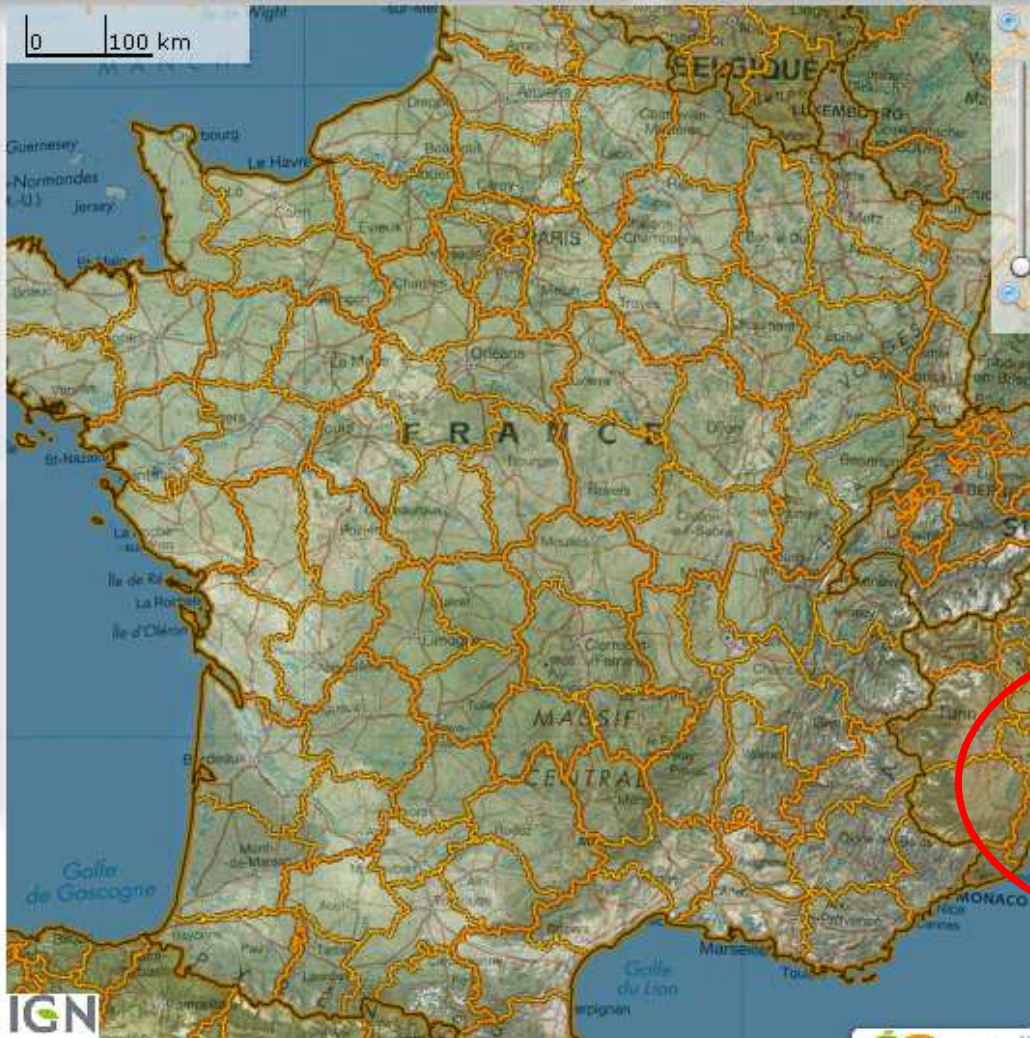
Couches disponibles

- Limites administrat...
- Réseaux ferroviaires
- Réseaux routiers
- Hydrographie
- Batiments
- Parcelles cadastrales
- Carte
- Photographies aériennes

Informations

Système géodésique :
WGS84
Echelle : 1 / 8735660 e
Lat. 43,4121
Long. 8,4875

2. Tracer l'emprise



Zone de filtre pour la recherche

Region :

Département :

Commune :

Numéro :

Période :

au

Nature :

Lancer la Recherche

Remise à zéro

5 résultat(s) trouvé(s)

Éléments/page:

Numéros consultation

- 2013020400179T
- 2013011500895T
- 2012101500865T
- 2012100301530T
- 2012092600586T

Exporter les résultats

1. Pré-positionnement

Adresse

Couches disponibles

- Limites administrat...
- Réseaux ferroviaires
- Réseaux routiers
- Hydrographie
- Batiments
- Parcelles cadastral...
- Carte
- Photographies aéri...

Informations

Système géodésique :
WGS84
Echelle : 1 / 4265 e
Lat. 49,2731
Long. 2,5040
Commune : 60550
VERNEUIL EN HALATTE

2. Tracer l'emprise



IGN
© IGN 2013

géoportail

Zone de filtre pour la recherche

Region :
Département :
Commune :
Numéro :
Période : au
Nature :

5 résultat(s) trouvé(s)

Éléments/page:

Numéro consultation

2013020400179T	<input type="button" value="🔍"/>
2013011500895T	<input type="button" value="🔍"/>
2012101500865T	<input type="button" value="🔍"/>
2012100301530T	<input type="button" value="🔍"/>
2012092600586T	<input type="button" value="🔍"/>

Dossier de consultation n° 2012101500865T

Depuis le 1^{er} juillet 2012, vous devez transmettre à chacun des exploitants de réseaux :

- le formulaire CERFA 14434*01 (DT/DICT) ou 14523*01 (avis de travaux urgents) complété par vos soins,
- le tracé de l'emprise de votre chantier (document : « Emprise de votre chantier »).

Afin de favoriser la dématérialisation, nous vous proposons de lui adresser également par courriel le fichier au format XML contenu dans le fichier xxxxxx_description.zip.

La durée de validité d'une consultation de la DT ou de la DICT est de 3 mois à compter de la date de consultation.

Le présent document n'est pas à adresser aux exploitants de réseaux.

Informations sur le responsable du projet :

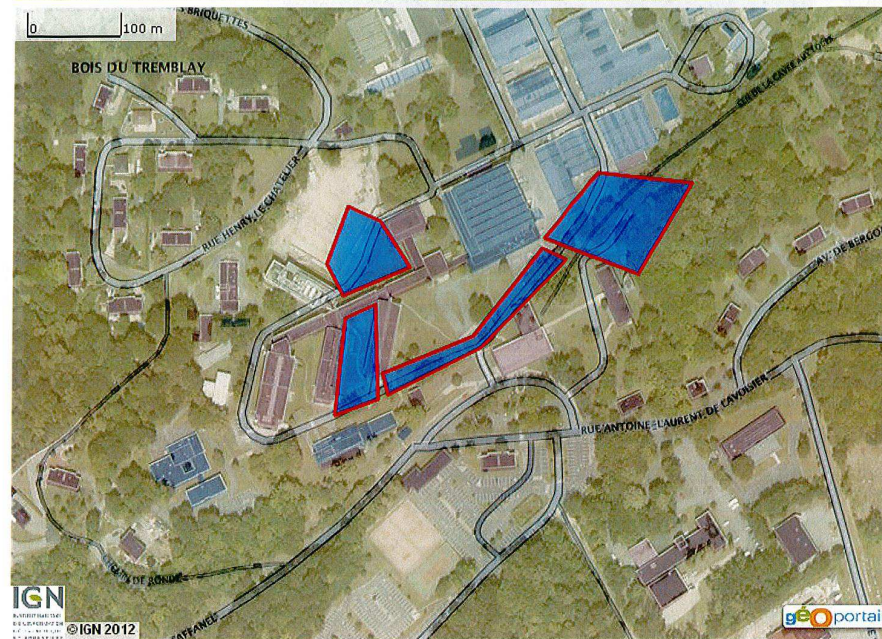
Raison sociale : *****
N° SIRET : *****
Responsable du projet : *****
Adresse :
Complément d'adresse :

Ville :
Tél : ***** Fax : *****
Courriel : *****

Informations sur le dossier :

Localisation du chantier : **60550 VERNEUIL EN HALATTE (Code INSEE : 60670)**
Nature de la consultation : **DICT**
Date de la consultation : **15 oct. 2012**
N° consultation du téléservice : **2012101500865T**
Numéro de consultation de la DT :

Informations sur la localisation du chantier :



Légende :

Système géodésique :	WGS 84	Couches affichées :
EPSG :	EPSG:4171	- Carte: 2012
Echelle :	1 / 4265	- Photographies aériennes: Géoportail Numérique 2010
Surface :	9930 m²	- Limites administratives: 2011

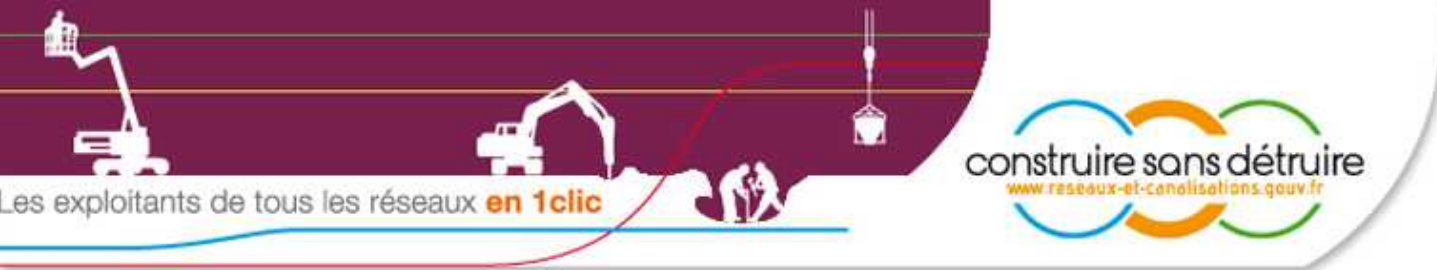
Coordonnées géoréférencées de l'emprise du chantier (wgs84 - format gml) :

```

Emprise au format GML : <gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171"><gml:surfaceMember><gml:Polygon><gml:exterior><gml:LinearRing srsDimension="2">2.502492 49.272156 2.502588 49.272758 2.502878 49.272842 2.50291 49.272254 2.502492 49.272156 2.502492 49.272156 2.502492 49.272156 2.502492 49.272156 2.502492 49.272156 2.502492 49.272156</gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon></gml:surfaceMember><gml:surfaceMember><gml:Polygon><gml:exterior><gml:LinearRing srsDimension="2">2.502953 49.272415 2.503822 49.272646 2.504487 49.273192 2.504723 49.273122 2.503897 49.272576 2.503007 49.272282 2.502953 49.272415 2.502953 49.272415</gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon></gml:surfaceMember></gml:MultiSurface>
```



Exploitants de réseaux



Exploitants de réseaux

Construire sans détruire

Guides et brochures

Outils

FAQ

Accueil > Généralités > Inscription

[Se connecter](#)

Inscription



CRÉER UN COMPTE EXPLOITANT

Informations compte

Civilité *: Mme

Nom *: DURAND

Prénom *: Christine

Courriel *: christine.durand@mairie.fr

Fonction *: Maire

Tél. *: 02 38 79 22 22

Fax: 02 38 79 19 21

Question
secrète *: Votre héros d'enfance ?

Réponse *:

Informations société

Société *: Mairie d'Orléans

Agence:

Adresse *: 1 Place de l'étape

Complément: Cedex 1

Code
postal *: 45040

Commune *: Orléans

Pays *: FRANCE

Num SIRET: 024502346001

Tél. *: 02 38 79 22 22

Fax: 02 38 79 19 21

[VALIDER](#)

COMPTE EXISTANT

Par Certificat

[SELECTIONNER MON CERTIFICAT](#)

Par Courriel / Mot de Passe :

Courriel :

Mot de passe :

[VALIDER](#)

MOT DE PASSE OUBLIÉ

Courriel :

[OK](#)

CHANGEMENT DE CERTIFICAT

[Construire sans détruire](#) |
 [Guides et brochures](#) |
 [Outils](#) |
 [FAQ](#) |
 [Mon réseau](#)

[Se connecter](#)

Accueil > [Mon réseau](#) > Liste des ouvrages

Liste des ouvrages



[Importer un fichier CSV](#) |

[Ajouter un ouvrage](#) |

Statut :

Filtrer (code, dénomination) :

Afficher lignes

code	dénomination	catégorie	etat	Contacts	Communes	Statut	Actions	Zonage	Procès Verbal	Export
ASSAI	Assainissement	Non Sensible	Actif	1	1 (0)	En cours	Modifier Soumettre			

Création d'un ouvrage



Création d'un ouvrage

[Retour à la liste des ouvrages](#) |

Code * ?	<input type="text" value="TRAM"/>
Dénomination * ?	<input type="text" value="Réseau TRAM"/>
Catégorie * ?	<input type="text" value="Sensible"/>
Type d'ouvrage * ?	<input type="text" value="Installations de transport guidé"/>
Etat * ?	<input type="text" value="Actif"/>

ENREGISTRER

Liste des ouvrages



[Importer un fichier CSV](#) |

[Ajouter un ouvrage](#) |

Statut : ▼

Filtrer (code, dénomination) :

Afficher ▼ lignes

▲ code	◆ dénomination	◆ catégorie	◆ état	Contacts	Communes	Statut	Actions	Zonage	Procès Verbal	Export
ASSAI	Assainissement	Non Sensible	Actif	1	1 (0)	En cours 🔍	Modifier Soumettre	📍		📄
TRAM	Réseau Tram	Sensible	Actif	Ajouter		En cours 🔍	Modifier	📍		📄

Création d'un contact



Création d'un contact associé à l'ouvrage TRAM

[Retour à la liste des contacts](#)

Nom:	<input type="text" value="LOUBAT"/>	Téléphone *	<input type="text" value="0238792865"/>
Prénom:	<input type="text" value="Alphonse"/>	Fax * :	<input type="text" value="0238792870"/>
Société * :	<input type="text" value="Ville d'ORLEANS"/>	Courriel	<input type="text"/>
Agence:	<input type="text" value="Service Déplacement"/>	Téléphone urgence *	<input type="text" value="0238793066"/>
Adresse postale * :	<input type="text" value="4, Rue de Patay"/>	Fax urgence (*) :	<input type="text" value="0238792870"/>
Complément	<input type="text"/>	Courriel urgence (*)	<input type="text"/>
Code Postal * :	<input type="text" value="45000"/>	Téléphone endommagement *	<input type="text" value="0238793066"/>
Commune * :	<input type="text" value="ORLEANS"/>	Site internet	<input type="text"/>
Pays * :	<input type="text" value="FRANCE"/>		
Consigne	<input type="text"/>		

(*) Un seul des champs est obligatoire.

ENREGISTRER

Construire sans détruire Guides et brochures Outils FAO Mon réseau

Durand Christine
[Se déconnecter](#)

[Accueil](#) > [Mon réseau](#) > Liste des contacts

Liste des contacts



Cette page affiche l'ensemble des contacts associés à l'ouvrage.

[Retour à la liste des ouvrages](#)

Détail d'un ouvrage

■ Création terminée

Code: TRAM
Dénomination: Réseau Tram

Catégorie: Sensible
Etat: Actif

[Modifier le détail de l'ouvrage](#)

Liste des contacts

[Ajouter un contact](#)

Filtrer (toutes les colonnes sauf communes) :

Afficher lignes

▲ nom	◆ société	◆ commune	◆ courriel	◆ téléphone	◆ fax	Communes	Actions
LOUBAT Alphonse	Ville d'ORLEANS Service Déplacement	45000 ORLEANS		0238792865	0238792870	Ajouter	Modifier Supprimer

Liste des communes



[Retour à la liste des ouvrages](#)
[Ajouter un contact](#)

Ajouter une commune associée à l'ouvrage TRAM

Cette page affiche l'ensemble des communes

Ajouter la commune Pour le contact :

Liste des communes

Filtrer (code Postal, commune) :

Afficher lignes

▲ code postal	◆ communes	◆ contacts	Actions
Aucun élément			

Liste des ouvrages



[Importer un fichier CSV](#)
[Ajouter un ouvrage](#)

Statut :

Filtrer (code, dénomination) :

Afficher lignes

▲ code	◆ dénomination	◆ catégorie	◆ état	Contacts	Communes	Statut	Actions	Zonage	Procès Verbal	Export
ASSAI	Assainissement	Non Sensible	Actif	1	1	En cours 	Modifier Soumettre			
TRAM	Réseau TRAM	Sensible	Actif	1	1	En cours 	Modifier Soumettre			

Construire sans détruire

Guides et brochures

Outils

FAQ

Mon réseau

Durand Christine
[Se déconnecter](#)

[Accueil](#) > [Mon réseau](#) > [Liste des ouvrages](#) > Import fichier de données

Import fichier de données



Import fichier de données

[Retour à la liste des ouvrages](#) |

Vous pouvez importer les données correspondants à vos ouvrages directement, via un fichier csv

Télécharger ici le fichier csv avec entête :

- [Fichier Excel - 33,5 Ko](#)
 - [Fichier CSV - 0,38 Ko](#)
 - [Fichier OpenOffice - 11,49 Ko](#)
- (clic droit sur le lien puis 'enregistrer la cible du lien sous')

Sélectionnez votre fichier CSV

Parcourir...

IMPORTER



- Construire sans détruire
- Guides et brochures
- Outils
- FAQ
- Mon réseau**

Durand Christine
[Se déconnecter](#)

[Accueil](#) > [Mon réseau](#) > Liste des ouvrages

Liste des ouvrages



[Importer un fichier CSV](#) |
[Ajouter un ouvrage](#) |

Statut :

Filtrer (code, dénomination) :

Afficher lignes

▲ code	◆ dénomination	◆ catégorie	◆ etat	Contacts	Communes	Statut	Actions	Zonage	Procès Verbal	Export
ASSAI	Assainissement	Non Sensible	Actif	1	1	En cours	Modifier Soumettre	↓		
EAU	Réseau d'eau	Non Sensible	Actif	1	1	En cours	Modifier Soumettre	↓		
TELECOM	Réseau de télécommunication	Non Sensible	Actif	1	1	En cours	Modifier Soumettre	↓		
TRAM	Réseau TRAM	Sensible	Actif	1	1	En cours	Modifier Soumettre	↓		



Zones d'implantation des ouvrages

- ! Objets « vectoriels » dont les sommets sont « géoréférencés »;
- ! Il s'agit des zones dans lesquelles se trouvent les ouvrages, et non des tracés des ouvrages (Bande des 100 mètres).
- ! Pour les ouvrages de distribution (gaz, eau, électricité...), si l'ouvrage se trouve en tout point à moins de 300 mètres des limites de la commune, l'exploitant peut se déclarer « présent sur toute la commune », sans avoir obligation de fournir la zone d'implantation de l'ouvrage.
- ! Les zones d'implantation ne sont pas communiquées aux déclarants, seule la liste des exploitants concernés est fournie.
- ! Les zones d'implantation sont fournies aux municipalités, EPCI et services de l'état, pour le territoire sur lequel ils exercent leur responsabilité.

Liste des ouvrages



[Importer un fichier CSV](#) |

[Ajouter un ouvrage](#) |

Statut :

Filtrer (code, dénomination) :

Afficher lignes

code	dénomination	catégorie	etat	Contacts	Communes	Statut	Actions	Zonage	Procès Verbal	Export
ASSAI	Assainissement	Non Sensible	Actif	1	1	En cours	Modifier Soumettre			
EAU	Réseau d'eau	Non Sensible	Actif	1	1	En cours	Modifier Soumettre			
TELECOM	Réseau de télécommunication	Non Sensible	Actif	1	1	En cours	Modifier Soumettre			
TRAM	Réseau TRAM	Sensible	Actif	1	1	En cours	Modifier Soumettre			

Import fichier de zonage



Import fichier de zonage

[Retour à la liste des ouvrages](#)

Vous pouvez uploader un fichier ZIP contenant un ShapeFile (.SHP) contenant le zonage de l'ouvrage (ou partie du zonage de l'ouvrage). Pour effectuer un contrôle de cohérence du fichier, merci de renseigner les champs suivants.

Nombre de communes concernées *

Système géodésique de référence

Logiciel SIG utilisé pour générer le fichier shape :

Mode de géoréférencement *

Sélectionner votre fichier *

Parcourir...

ENREGISTRER

Liste des ouvrages



[Importer un fichier CSV](#) |

[Ajouter un ouvrage](#) |

● Polygone en cours d'intégration

Statut :

Filtrer (code, dénomination) :

Afficher lignes

▲ code	◆ dénomination	◆ catégorie	◆ etat	Contacts	Communes	Statut	Actions	Zonage	Procès Verbal	Export
ASSAI	Assainissement	Non Sensible	Actif	1	1	En cours	Modifier Soumettre	↓		
EAU	Réseau d'eau	Non Sensible	Actif	1	1	En cours	Modifier Soumettre	↓		
TELECOM	Réseau de télécommunication	Non Sensible	Actif	1	1	En cours	Modifier Soumettre	↓		
TRAM	Réseau TRAM	Sensible	Actif	1	1	En cours import zonage		↓		

Construire sans détruire

Guides et brochures

Outils

FAQ

Mon réseau

Durand Christine
[Se déconnecter](#)

[Accueil](#) > [Mon réseau](#) > [Liste des ouvrages](#) > [Liste des communes](#)

Liste des communes



[Retour à la liste des ouvrages](#)
[Ajouter un contact](#)

Ajouter une commune associée à l'ouvrage TRAM

Cette page affiche l'ensemble des communes associées à l'ouvrage.

Ajouter la commune

Pour le contact :

ENREGISTRER

Liste des communes

Filtrer (code Postal, commune) :

Afficher lignes

▲ code postal	◆ communes	◆ contacts	◆ zonage	Actions
45000	ORLEANS	LOUBAT Alphonse Agglo Val de Loire 45000 Orléans		Supprimer

Affichage d'une commune



1. Pré-positionnement

Adresse Valider

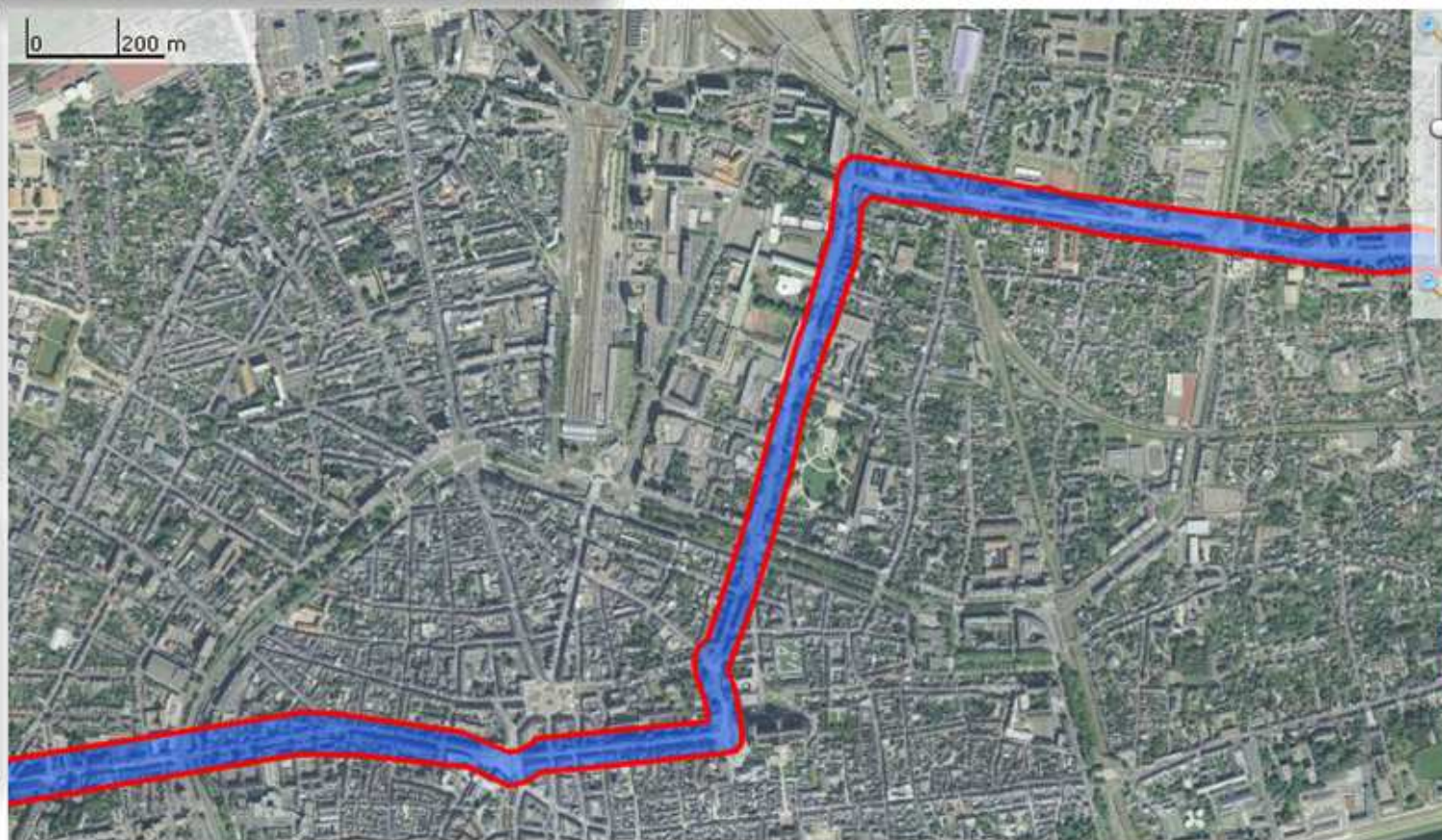
Durand Christine
[Se déconnecter](#)

Couches disponibles

- Limites administrat...
- Aéroports
- Réseaux ferroviaires
- Réseaux routiers
- Hydrographie
- Batiments
- Carte
- Parcelles cadastrales
- Photographies aériennes

Informations

WGS84
Echelle : 1 / 16 000 e
Lat. 47,9074
Long. 1,8960
Commune : 45000
ORLEANS



Construire sans détruire

Guides et brochures

Outils

FAQ

Mon réseau

Durand Christine
[Se déconnecter](#)

[Accueil](#) > [Mon réseau](#) > Liste des ouvrages

Liste des ouvrages



[Importer un fichier CSV](#) |

[Ajouter un ouvrage](#) |

Statut :

Filtrer (code, dénomination) :

Afficher lignes

▲ code	◆ dénomination	◆ catégorie	◆ etat	Contacts	Communes	Statut	Actions	Zonage	Procès Verbal	Export
ASSAI	Assainissement	Non Sensible	Actif	1	1	En cours 🔍	Modifier Soumettre	📌		📄
EAU	Réseau d'eau	Non Sensible	Actif	1	1	En cours 🔍	Modifier Soumettre	📌		📄
TELECOM	Réseau de télécommunication	Non Sensible	Actif	1	1	En cours 🔍	Modifier Soumettre	📌		📄
TRAM	Réseau TRAM	Sensible	Actif	1	1	En cours 🔍	Modifier Soumettre	📌		📄



- Construire sans détruire
- Guides et brochures
- Outils
- FAQ
- Mon réseau

Durand Christine
[Se déconnecter](#)

Accueil > Mon réseau > Liste des ouvrages

Liste des ouvrages



Soumission

Choisissez le mode de signature du procès-verbal (certificat ou manuelle) et indiquez la date prévisionnelle de mise en production de votre ouvrage.

Signature : par certificat manuelle

Vous pouvez soumettre votre ouvrage dans les délais impartis.

25/03/2012

ANNULER

ENREGISTRER

Statut :

Filtrer (code, dénomination) :

- [Ajouter un fichier CSV](#)
- [Ajouter un ouvrage](#)

Afficher 10 lignes

code	dénomination	cat
ASSAI	Assainissement	Non Se
EAU	Réseau d'eau	Non Se
TELECOM	Réseau de télécommunication	Non Se
TRAM	Réseau TRAM	Sensible

Zonage	Procès Verbal	Export

Actif	1	1	En cours	Modifier Soumettre
-------	---	---	----------	--

Construire sans détruire

Guides et brochures

Outils

FAQ

Mon réseau

Durand Christine

[Se déconnecter](#)

[Accueil](#) > [Mon réseau](#) > Liste des ouvrages

Liste des ouvrages



[Importer un fichier CSV](#)

[Ajouter un ouvrage](#)

Statut :

Filtrer (code, dénomination) :

Afficher lignes

code	dénomination	catégorie	etat	Contacts	Communes	Statut	Actions	Zonage	Procès Verbal	Export
ASSAI	Assainissement	Non Sensible	Actif	1	1	A envoyer	Afficher le PV	↓		
EAU	Réseau d'eau	Non Sensible	Actif	1	1	En cours	Modifier Soumettre	↓		
TELECOM	Réseau de télécommunication	Non Sensible	Actif	1	1	En cours	Modifier Soumettre	↓		
TRAM	Réseau TRAM	Sensible	Actif	1	1	A signer	Signer	↓		

- Construire sans détruire
- Communication
- Outils
- FAQ
- Mon réseau
- Aide

Accueil > Mon réseau > Liste des ouvrages > Valider le procès verbal

Christine Durand
[Se déconnecter](#)

Valider le procès verbal



Navigation bar with icons for print, save, home, back, forward, page 1 / 2, zoom 91.6%, and search (Rechercher).



Identifiant compte exploitant : 2
Société : **INERIS DSI**
Etat de validation du compte exploitant : **Validé**
Numéro de dossier : **53001334132895829-1**

INERIS
Service Guichet unique
TSA 99004
60746 ST MAXIMIN CEDEX
FRANCE



Procès verbal de mise en production d'un ouvrage

Date de mise en production prévisionnelle : 14/10/2012

Sous réserve de réception du procès-verbal dûment complété (date, signature et cachet) sans rature ni surcharge et sinon le premier dimanche qui suivra la réception effective de ce document. Veuillez l'envoyer à l'INERIS, soit par courrier soit par fax (03 44 55 68 48) Lors de votre 1er envoi vous devez joindre impérativement un justificatif de société (voir [exemple](#)) Sans

Identifiant compte exploitant : **16301**
 Société : **Mairie**
 Etat de validation du compte exploitant : **Non validé**
 Numéro de dossier : **311341331100017913**

INERIS
 Service Guichet unique
 Parc Technologique Alata
 BP 2
 60550 Veneuil en Halatte



311341331100017913

Procès verbal de mise en production d'un ouvrage

Date de mise en production prévisionnelle : 25/03/2012

Sous réserve de réception du Procès verbal dûment complété (date, signature, cachet) sans rature ni surcharge et sinon le premier dimanche qui suivra la réception effective de ce document. Merci de l'envoyer à INERIS soit par courrier soit par fax (03.44.55.68.48) . Lors du premier envoi vous devez joindre impérativement un justificatif de société (voir [FAQ](#)). Sans réception de ces documents dans les délais prévus par la réglementation, votre ouvrage ne pourra être mis en ligne.

Je soussigné(e), Christine Durand demande la mise en production de l'ouvrage :

Descriptif de l'ouvrage :

Code : TRAM
Dénomination : Réseau TRAM
Catégorie : Sensible
Type ouvrage : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public guidé
Etat : Actif
Nombre de communes : 1

Synthèse des modifications :

Ajout de contact(s) :	1	Ajout de commune(s) :	0
Suppression de contact(s) :	0	Suppression de commune(s) :	0
Modification de contact(s) :	0	Modification du contact d'une commune :	0
Modification de l'ouvrage :	1	Ajout de zonage sur commune :	1
Modification de zonage :	0		

Je valide par le présent procès-verbal les informations apportées sur le téléservice "réseaux-et-canalisation". Ces données ont été vérifiées et validées en ligne sous le numéro de dossier de preuve indiqué en en-tête.

Date et signature	Cachet société

Ne pas remplir - Partie réservée à INERIS

Numéro de chrono :	Date de signature :
Date de réception :	Date de traitement :



Les exploitants de tous les réseaux **en 1 clic**

Rechercher **OK**

- Construire sans détruire
- Communication
- Outils
- FAQ

[Se connecter](#)

Téléservice "Réseaux et canalisations"



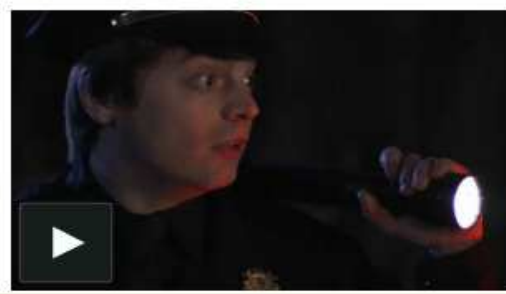
Bienvenue sur le téléservice "réseaux-et-canalisations"

Depuis le **1er septembre 2011**, les exploitants de réseaux peuvent enregistrer sur ce téléservice leurs coordonnées et y référencer leurs ouvrages afin de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers réalisés à proximité.

Depuis le **1er juillet 2012**, la consultation du téléservice est obligatoire pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux qui envisagent de réaliser des travaux. Ils peuvent consulter gratuitement ce téléservice afin d'élaborer leurs déclarations de travaux.

Vous prévoyez des travaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous avant !

Chaque année, plus de 100 000 dommages sont déplorés lors de travaux effectués à proximité des réseaux aériens ou souterrains implantés en France. Afin de réduire ces incidents, professionnels et particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs travaux aux exploitants de réseaux impactés. En retour, les exploitants leur fournissent tout renseignement utile pour construire sans détruire.



CONNEXION / INSCRIPTION

Vous êtes :

- **Responsable de projet**
- **Exécutant de travaux**
- **Exploitant de réseaux**
- **Collectivité territoriale**

REDEVANCE



Les exploitants de tous les réseaux **en 1 clic**

Rechercher **OK**

Construire sans détruire Communication Outils FAQ

Kit de communication

Espace presse

Manuels d'utilisation -
 Exploitants

Téléservice "Réseau"

Manuels d'utilisation -
 Déclarants

Manuels d'utilisation - Exploitants

Documents juridiques

Liens utiles

[Se connecter](#)



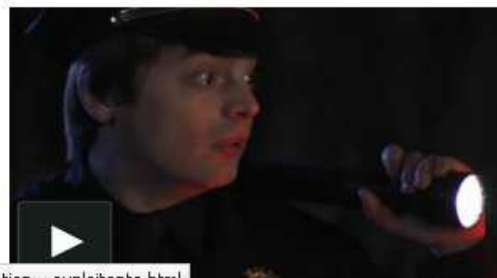
Bienvenue sur le téléservice "réseaux-et-canalisations"

Depuis le 1er septembre 2011, les exploitants de réseaux peuvent enregistrer sur ce téléservice leurs coordonnées et y référencer leurs ouvrages afin de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers réalisés à proximité.

Depuis le 1er juillet 2012, la consultation du téléservice est obligatoire pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux qui envisagent de réaliser des travaux. Ils peuvent consulter gratuitement ce téléservice afin d'élaborer leurs déclarations de travaux.

Vous prévoyez des travaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous avant !

Chaque année, plus de 100 000 dommages sont déplorés lors de travaux effectués à proximité des réseaux aériens ou souterrains implantés en France. Afin de réduire ces incidents, professionnels et particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs travaux aux exploitants de réseaux impactés. En retour, les exploitants leur fournissent tout renseignement utile pour construire sans détruire.



CONNEXION / INSCRIPTION

Vous êtes :

- > Responsable de projet**
- > Exécutant de travaux**
- > Exploitant de réseaux**
- > Collectivité territoriale**

REDEVANCE



Comment faire si vous possédez un certificat ?

Afin de créer votre compte par certificat, vous devrez être en possession d'un certificat d'authentification et de signature au minimum 2 étoiles afin de pouvoir transmettre vos données au téléservice.

Ces certificats peuvent être obtenus auprès d'un organisme reconnu :
<http://referencences.modernisation.gouv.fr/suivi-du-referencement>

Cependant, dans l'attente de voir la liste des offres référencées complétée, nous vous recommandons de prendre contact avec les offreurs de services dont les offres sont annoncées comme qualifiée. Une liste est notamment disponible sur le site suivant : http://lsti-certification.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=54%3Aregprespris&catid=25%3Aactivite&Itemid=14&lang=fr

Consulter la [notice relative à l'utilisation des certificats électroniques](#).

Illustration pas à pas de l'enregistrement des réseaux proposée par une association d'élus



[Télécharger](#)

Quels sont les prescriptions techniques du téléservice ?

[Prescriptions techniques relatives aux échanges de données entre le téléservice « réseaux-et-canalisation.gouv.fr » et ses partenaires](#)

Comment enregistrer vos réseaux sur le guichet unique ?

Une nouvelle réglementation prévoit que les collectivités locales qui exploitent directement leurs réseaux doivent s'inscrire sur un guichet unique www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr avant le **31 mars 2012**.

Vous trouverez ci-après, étape par étape, la procédure à suivre pour :

1. la création d'un compte exploitant,
2. l'enregistrement des ouvrages,
3. la mise en ligne des ouvrages,
4. la déclaration annuelle des ouvrages.

L'obligation d'enregistrement **ne porte que sur les réseaux que votre commune gère directement**. C'est à dire, les réseaux que vous n'avez pas délégués ou transférés à un syndicat, à une communauté de communes ou à une entreprise (délégation de service public, contrat d'exploitation, ...).

Il peut s'agir notamment du réseau d'éclairage public, d'assainissement (eaux pluviales, eaux usées), d'adduction d'eau potable, de signalisation ou de chaleur.



Vérifier d'abord que c'est bien à vous d'enregistrer les réseaux qui existent sur votre territoire.

Si votre commune doit enregistrer un ou des réseaux, avant d'aller sur internet, vous devez avoir sous la main les données suivantes :

Exemples

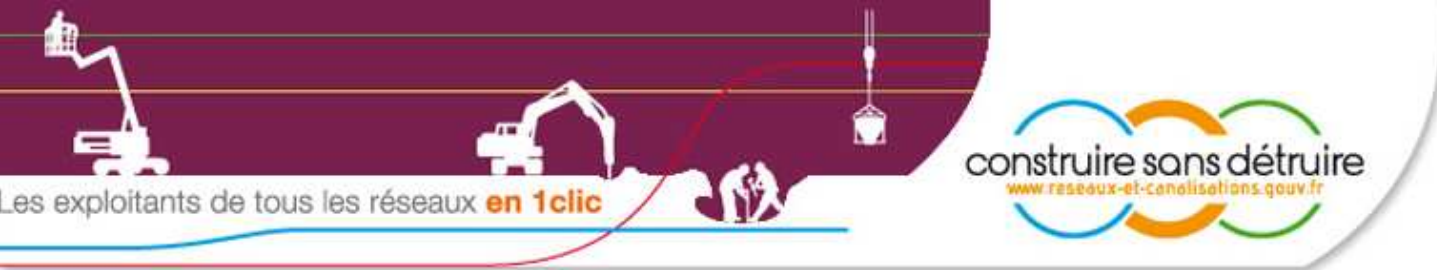
1. Si votre commune est propriétaire du réseau électrique mais c'est ERDF qui l'exploite, vous n'avez pas à le déclarer. Même chose pour le réseau de distribution de gaz qui est exploité dans la plupart des cas par GrDF, ce n'est pas vous qui devez l'enregistrer.
2. Votre commune est membre d'un syndicat des eaux, vous n'avez pas à enregistrer votre réseau d'adduction d'eau potable, c'est le syndicat qui doit le faire.
3. Votre commune est membre d'un syndicat d'assainissement collectif, vous n'avez pas à enregistrer votre réseau d'eaux usées. Mais s'il existe un réseau séparatif d'eaux pluviales, c'est souvent la commune qui le gère en direct et c'est donc à vous de le déclarer.
4. Les éléments d'authentification (utilisateur et mot de passe) remis par courrier de la ministre de l'Écologie daté du 30 décembre 2011 (§2 «Enregistrer ces informations sur le guichet unique»).
5. La liste des réseaux (sensibles et non sensibles) exploités.
6. La longueur approximative (au km près), hors branchements, du ou des réseaux que la commune exploite en direct, aux fins de calcul de la redevance.
7. Pour chaque réseau exploité, les coordonnées du service de la commune auquel les déclarations DT/DICT doivent être adressées.
8. Pour chaque réseau exploité, les coordonnées du service de la commune que les déclarants peuvent joindre en cas de travaux en urgence ou en cas d'endommagement de ce réseau.

Attention !

L'enregistrement des informations relatives aux ouvrages sur le téléservice est une action potentiellement porteuse de conséquences, notamment en cas d'incident ou d'accident causé par l'inexactitude ou l'incomplétude des informations renseignées.



Pour tous problèmes de connexion au guichet unique, vous pouvez contacter le service support à cette adresse :
support_connexion@reseaux-et-canalizations.ineris.fr



Redevance

Déclaration annuelle 2013 de la redevance pour les exploitants de réseaux



Afin de couvrir les dépenses afférentes à la création, l'exploitation, la mise à jour et la maintenance du guichet unique référençant les réseaux de transport et de distribution et en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux tiers, les exploitants de tout ouvrage mentionné à l'article R. 554-2 du code de l'environnement déclarent à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, au cours du premier trimestre de chaque année, les longueurs cumulées, hors branchements, des ouvrages sensibles et non sensibles au sens du II de l'Art. R. 554-10 qu'ils exploitent et que leurs filiales au sens de l'article L. 233-1 du code de commerce exploitent sur le territoire national, arrêtées au 31 décembre de l'année précédente.

Les filiales mentionnées ci-dessus sont dispensées de déclaration pour leur propre compte.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les obligations déclaratives des personnes soumises au versement des redevances susmentionnées, l'assiette des redevances, les modalités de paiement et les sanctions consécutives à un défaut de déclaration ou un retard de paiement.

Pour toutes questions vous pouvez contacter le support.

Créer un compte

Vous souhaitez déclarer vos réseaux.

[Créer un compte](#)

Vous avez un compte

E-mail ou login : *

Mot de passe : *

Se connecter

[Demander un nouveau mot de passe](#)



Montant de la redevance

- $R = 0,305 \times [LS \times 1,15 + (LN - 300)] \times (1 - 0.333/ N)$

Longueur Sensible	Montant de la redevance
260 km	0.00 €
300 km	9.15 €
440 km	41.91 €
1000 km	172.92 €
2000 km	406.87 €



Les prestataires d'aide

Tout prestataire d'appui à la réalisation des déclarations de projet de travaux et d'intention de commencement de travaux avec lequel l'INERIS a signé une convention d'accès aux données du téléservice conformément à l'article R. 554-6 du code de l'environnement

- DICT Services
- PROTYS
- SOGELINK

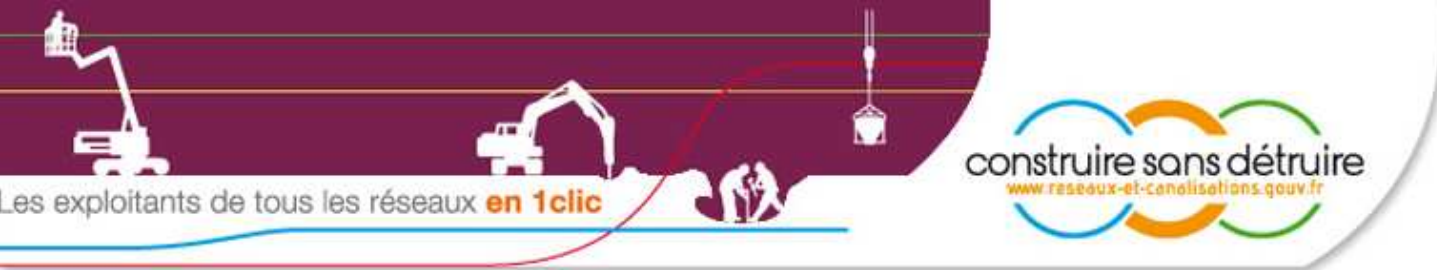


Prochaine étape

- **1er juillet 2013** : fin du chargement des zones d'implantation des réseaux sur le site du guichet unique

Merci de votre attention





CONTACTS

03 44 55 66 90

de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

support_connexion@reseaux-et-canalisation.ineris.fr

support_reglementation@reseaux-et-canalisation.ineris.fr